

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 09 septembre 2022



L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 09 du mois de septembre à vingt heure trente, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de **Monsieur Gilles BILLIOT, Maire.**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 14
Nombre de conseillers municipaux votants : 15
Date de convocation du conseil municipal : 05 septembre 2022

Présents :

Gilles BILLIOT	Jean-Benoît PELLETIER	Jean-François ROBINET
Catherine COLAS	Thierry ZION	Benoît MALARD
Pascal HERRERO	Michel GAUDÉ	Colette DELVINGT
Nicole BERRUÉ	Florence NOYER	Patricia GAUTHIER
Boubacar DIALLO	Pascale SZCZERBAL	

Absents excusés :

Madame Christine LALIÈRE donne pouvoir à Nicole BERRUÉ

Monsieur Pascal HERRERO a été élu secrétaire de séance

➤ Délibération n°2022/09/09/01 : Validation du compte-rendu du 01 juillet 2022

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ADOpte le compte rendu de séance du conseil municipal du 01 juillet 2022.

➤ Délibération n°2022/09/09/02 : Convention technique et financière pour l'enfouissement des réseaux aériens

Considérant la délibération du 1er février 2019 concernant la proposition de Conseil Départemental d'enfouir les réseaux aériens,

Considérant la convention pour l'enfouissement des réseaux aériens et la réalisation de travaux de génie civil communs envoyée par le Conseil Départemental du 09 août 2022, dans un souci d'amélioration esthétique des réseaux existants allée des Brandons, rue de Vignelles, le Département et la Commune ont décidé d'enfouir les réseaux publics de distribution d'électricité, d'éclairage et de télécommunications.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

DONNE un avis favorable à la proposition du Conseil Départemental de réaliser l'enfouissement des réseaux aériens (Allée des Brandons et rue des Vignelles)

APPROUVE la convention pour l'enfouissement des réseaux aériens et la réalisation de travaux de génie civil communs

AUTORISE, CHARGE et **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention d'enfouissement des réseaux aériens sur ce secteur avec le Conseil Départemental avec une participation communale de 55 000 € HT et mener à bien cette affaire,

DIT que les crédits nécessaires à ces travaux seront inscrits au budget 2023

➤ **Délibération n°2022/09/09/03 : Vente parcelle communale**

Considérant le courrier de Mr et Mme Slansky du 04 novembre 2018 demandant la possibilité d'acquérir une partie de l'espace vert situé devant leur propriété,

Considérant que cette acquisition permettrait l'alignement de leur terrain sur le terrain de leur voisin,

Considérant la surface de cette portion d'espace vert représentant environ 500m²,

Considérant que Mr et Mme Slansky ont accepté de prendre en charge les frais notariaux, les frais de bornage restant à la charge de la commune,

Considérant la délibération n°2019/05/24/07 validant la vente,

Considérant le courrier de Mr et Mme Slansky nous informant de la vente de leur bien immobilier et nous informant du nom du nouvel acquéreur à savoir Monsieur Renaud Lohbrunner,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE de vendre une parcelle communale d'environ 500m² au prix de 25€ le m² à Monsieur Renaud Lohbrunner au droit de sa propriété, frais notariés à sa charge,

CHARGE, AUTORISE et **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents et mener à bien cette affaire.

➤ **Délibération n°2022/09/09/04 : Achat bien immobilier sous droit de préemption**

Considérant la vente d'un bien immobilier situé au 28 route d'Orléans,

Considérant que ce bien est situé à côté de la garderie et de la cantine actuelle,

Vu les besoins futurs pour un éventuel agrandissement des bâtiments dédiés à l'accueil scolaire et périscolaire,

Considérant la possibilité pour la commune de préempter ce bien,

Considérant le coût des travaux nécessaires pour aménager ce bien

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas acquérir ce bien

CHARGE, AUTORISE et **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer les documents et mener à bien cette affaire.

➤ **Délibération n°2022/09/09/05 : Achat bien immobilier sous droit de préemption**

Considérant la vente d'un bien immobilier situé Route de Ligny,
Vu les besoins futurs pour un éventuel agrandissement des bâtiments techniques,
Considérant la possibilité pour la commune de préempter ce bien,
Considérant le coût des travaux nécessaires pour aménager ce bien

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas acquérir ce bien

CHARGE, AUTORISE et **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer les documents et mener à bien cette affaire.

➤ **Délibération n°2022/09/09/06 : Choix bureau d'étude schéma directeur des eaux usées et pluviales**

Considérant la nécessité de réactualiser notre schéma directeur et la délibération en ce sens du 25 février 2022
Considérant l'appel d'offre envoyée le 09 juin 2022
Considérant l'ouverture des plis du 07 septembre 2022 et après présentation des 3 offres faites
Considérant la proposition de la commission travaux, eaux
Considérant l'exposé de Pascal HERRERO

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DESIGNE le bureau d'étude IRH, pour un montant de 66 914,00 € HT soit 80 296,80 € TTC, pour le schéma directeur des eaux usées et pluviales

CHARGE, AUTORISE et **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ces affaires et signer tous les documents.

➤ **Délibération n°2022/09/09/07 : Décisions Modificatives**

Considérant le Code général des collectivités territoriales qui prévoit que les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote des décisions modificatives,
Considérant les modifications nécessaires afin d'être en conformité avec la législation concernée,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

MODIFIE les inscriptions budgétaires telles que proposées sur le budget principal de la façon suivante :

45175 Code INSEE	JOUY LE POTIER Commune de Jouy le Potier	DM n°3 2022
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM DU 09.09

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	5 600,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	5 600,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74121 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 600,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 600,00 €
R-752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	5 600,00 €	0,00 €	5 600,00 €
Total Général		5 600,00 €		5 600,00 €

MODIFIE les inscriptions budgétaires telles que proposées sur le budget annexe Eau et Assainissement de la façon suivante :

45175 Code INSEE	JOUY LE POTIER Eau et Assainissement	DM n°3 2022
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM DU 09.09

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6068 : Autres matières et fournitures	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

MODIFIE les inscriptions budgétaires telles que proposées sur le budget annexe

45175 Code INSEE	JOUY LE POTIER LOTISSEMENT TOURNIQUET 2	DM n°2 2022
---------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM DU 09.09

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	152 821,54 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	152 821,54 €
D-7133 : Variation des en-cours de production de biens	0,00 €	152 821,54 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	152 821,54 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	152 821,54 €	0,00 €	152 821,54 €
INVESTISSEMENT				
R-3351 : Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	152 821,54 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	152 821,54 €
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	152 821,54 €	0,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	152 821,54 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	152 821,54 €	152 821,54 €
Total Général		152 821,54 €		152 821,54 €

CHARGE, AUTORISE ET DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire et signer tout document afférent à la présente délibération.

➤ **Informations et questions diverses :**

Monsieur Le Maire informe :

- qu'il y a eu six cambriolages sur la commune cet été (plus vol de panneaux, vol de plantation...)
- et que le projet de la vidéoprotection doit être poursuivi
- qu'il a rencontré le Département pour l'enfouissement de la fibre et que celui-ci n'est pas encore au point avec le prestataire (en attente de date)
- avoir reçu par courrier de Monsieur COEURET le Président des CATM souhaitant la dissolution de l'association
- que la signature pour les kinés chez le notaire a eu lieu ce matin pour un achat de 156 000 €, un bornage du bâtiment doit être fait afin de ne vendre que les locaux
- que le terrain de tennis a été fait cet été mais qu'après vérification des travaux, il y a des trous, Pascal HERRERO est en contact avec l'entreprise afin qu'elle colmate à la résine
- qu'il y a le FORUM de l'Emploi le 27 septembre à l'Espace Madeleine Sologne à La Ferté-Saint-Aubin, il demande qui se porte volontaire pour tenir un stand afin de recruter un agent technique et animateur(rice) pour la commune, Pascale SZCZERBAL et Colette DELVINGT se proposent volontaires
- que la course de montgolfière GORDON BENNETT 2022, la montgolfière de Jouy-le- Potier est arrivée 12ème sur 18, la distance parcourue est de 962 km , félicitation aux pilotes

Thierry ZION informe avoir été en contact avec EDF, son interlocuteur lui mentionne que le prix du kwh va fortement augmenter

Pascal HERRERO informe qu'il a assisté à une réunion de l'amicale du personnel communal et intercommunal, une sortie est prévue courant novembre, le Noël se tiendra le 09 décembre.

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le

SLOW

ID : 045-214501751-20220915-2022090900-AU

➤ **Dates à retenir :**

- ❖ **16 septembre** AG COMITE DES FETES
- ❖ **14 octobre** CONSEIL MUNICIPAL
- ❖ **18 novembre** REUNION PUBLIQUE
- ❖ **16 décembre** CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire remercie le conseil et clôt la séance à **21h45**

